

SECRET

EXEMPLAIRE NO. 39

PROCES-VERBAL  
(TEXTE DEFINITIF)

NATO  
FEC STAFF (50) M-19a  
29 juin 1950

ORGANISATION PACTE NORD ATLANTIQUE

COMITE DE DEFENSE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dix-Neuvième réunion du Groupe Permanent de travail tenue  
à 10h,30 le mardi 27 juin 1950, dans la Salle des Conférences, 4 Chesham  
Street, Londres, S.W.1.

Etaient présent:-

U.S.A.	.....	Mr. R.C. Breithut (Président) Mr. V. Longstreet Mr. C. Hodge Col. Beverley Powell
Belgique	.....	M. A.J. Bastin Mlle Dever
Canada	.....	Mr. A.E. Ritchie
Danemark	.....	M. T. Busck Nielsen
France	.....	M. R.P. Festy
Islande	.....	M. E. Benedika
Italie	.....	Sr. G. Freddi Col. S. Marsiliani Dr. Sassoli
Luxembourg	.....	( Néant)
Pays-Bas	.....	Dr. J. Everts Dr. J. M. Fekkers Dr. J. Kruisheer
Norvège	.....	M. Hersleb Vogt
Portugal	.....	Sr. A. Potier
Royaume-Uni	.....	Mr. E.G. Compton Mr. J. Cairncross Mr. R.L. Secondé
Interprète	.....	M. Le Mansois-Field
Secrétariat	.....	M. J. C. Debray Mr. F. P. Kelly Mlle M. T. Gallon Miss E. A. Todd

SECRET

Compte-rendu de la 16ème réunion.

1. L'examen du procès-verbal de la 16ème réunion est renvoyé à une date ultérieure afin de permettre aux délégués de disposer de plus de temps pour l'examiner.

Rapport du président sur les conférences Liaison de WashingtonDécision

2. Il fut décidé que les délégués remettraient au Secrétariat pour le lundi 3 juillet les vues officielles de leur gouvernement respectif, relatives à la proposition faite par les délégués des Etats-Unis au Standing Group, MPSB et DFEC, se rapportant à la répartition des responsabilités dans l'évaluation et le paiement des dépenses afférentes à la défense, ainsi qu'à la création d'un groupe de liaison ad hoc aux fins de consultation pour tout problème découlant de la mise au point des évaluations de dépenses (Ref. FEC (50) D-13/1).

Discussion de la proposition américaine (FEC (50) D-13/1)

3. Le président donne aux délégués un aperçu d'ensemble sur les entretiens de Washington avec ses collègues américains du Standing Group et du MPSB. Au cours de ces discussions l'accord fut réalisé sur une proposition commune (Fec (50) D-13/1) de M. Harriman, Howard et du Général Bradley respectivement représentants américains au DFEC, MPSB et Standing Group. Ce document qui a été diffusé au sein du FWS avant cette réunion, se trouve également soumis à l'examen du Standing Group et du MPSB. Au cours de leur discussion, les représentants américains ont mis l'accent principal sur la question de la préparation des évaluations de dépenses d'un programme de défense approprié. Alors qu'il est impératif de connaître ces évaluations il est également de première importance qu'elles soient établies de manière assez vaste et étendue pour répondre aux besoins essentiels du DFEC et MPSB.

4. En conséquence, les représentants américains des trois organismes mentionnés ci-dessus, se sont mis d'accord sur une définition de la répartition des responsabilités parmi les trois groupes NATO que l'on espère voir mettre au point un ensemble de mesures coordonnées dans le but d'atteindre les objectifs essentiels prévus par le Conseil Nord-Atlantique tels qu'ils ont été définis dans la résolution du Conseil No. 4/8 (FEC (50) D-13 Annexe III).

5. En ouvrant la discussion sur la proposition américaine, le délégué du Royaume Uni indique que la première réaction de son Gouvernement est sans nul doute favorable, mais qu'il est nécessaire de réserver l'ensemble des vues que son Gouvernement pourrait avoir à ce sujet jusqu'à ce que les autres services gouvernementaux intéressés aient eu la possibilité d'étudier cette proposition. A son avis, la tâche de ce groupe ad hoc dont la création est envisagée, serait continue et exigerait la collaboration d'experts hautement qualifiés; il convient de ne pas l'oublier en étudiant la question de la représentation du FWS à ce groupe. D'un point de vue strictement de procédure, il se demande si la proposition n'est pas du ressort de l'organisation des Suppléants et s'il ne serait pas souhaitable, au cas où la réunion des Suppléants prévue pour le 5 juillet aurait lieu, que cette proposition soit examinée par leurs soins.

ROYAUME-  
UNI

ELGIQUE

6. Le délégué belge indique qu'il n'a pas reçu la proposition suffisamment à temps pour connaître les vues officielles de son Gouvernement, mais à son avis, cette question doit d'abord être soumise aux Suppléants. Il indique toutefois qu'il craint que ce groupe de liaison ad hoc dont on propose la création ne vienne empiéter sur le travail des trois comités intéressés et ait tendance à devenir un Comité séparé et indépendant avec des idées et opinions qui lui seraient propres. Il ajoute que même après la création d'un tel groupe, le

problème de la liaison avec le Comité de défense subsistera par suite de la distance existant entre le siège du DFEC et le siège du Comité de défense.

CANADA

7. Le délégué canadien base principalement ses commentaires sur le paragraphe 2 (a) de la proposition qui indique que ce groupe ad hoc devra se composer de représentants des trois organismes intéressés. Personnellement, il est favorable à la proposition américaine mais exprime l'idée que le travail que l'on se propose de faire accomplir par le groupe ad hoc est bien plus un travail technique qu'un travail de liaison et que son but principal est de mettre au point une formule satisfaisante pour évaluer le coût du matériel etc... En conséquence, en choisissant les membres de ce groupe il faut insister sur le fait, qu'il convient de créer un groupe possédant tous les éléments techniques nécessaires pour évaluer correctement les différentes rubriques de dépenses relatives à la défense qui varieront obligatoirement d'un pays à un autre. De plus, il demande au président de bien vouloir fournir des explications sur la signification de l'expression "formule de prix" telle qu'elle est utilisée dans le paragraphe 2 (a) de la proposition américaine.

FWS

8. Le délégué français indique qu'il n'a pas encore reçu les instructions officielles sur la proposition américaine mais que les premières réactions sont favorables. Il se demande également si le FWS ne devrait pas remettre les décisions à prendre sur cette proposition jusqu'à ce qu'elle ait été soumise à l'examen des Suppléants du Conseil Nord Atlantique. Il ne se fait pas une idée très exacte de ce que pourront être les fonctions précises de ce groupe ad hoc ainsi que de ce que pourront être ses rapports avec l'organisation des Suppléants.

ITALIE

9. Le délégué italien indique qu'il est personnellement d'accord sur le principe de la proposition américaine et estime qu'elle représente la seule façon pratique de traiter du problème en question. Il ne partage pas les craintes du délégué belge qui avait indiqué qu'un tel groupe pourrait avoir tendance à devenir indépendant de ses mandats, étant donné que la représentation FWS pour le groupe dont on propose la création serait assurée par les délégués FWS ; à son avis, il n'est pas envisagé que ce groupe fasse autre chose que d'émettre des propositions de solutions pour les différents problèmes à l'étude. Pour ce qui est des membres devant faire partie de ce groupe, il lui semble qu'il pourrait être pertinent que ce soit le DFEC lui-même qui désigne les personnes qui doivent le représenter.

NORVEGE

10. Le délégué norvégien demande si cette proposition a été soumise directement aux Gouvernements intéressés par le Gouvernement américain ou si l'intention était que les délégués du FWS transmettent le dit document à leur Gouvernement respectif. S'il en était ainsi il ne serait pas possible à certains pays de faire parvenir leurs vues officielles pour le 30 juin. De même il éprouve quelque difficulté à définir les fonctions de ce groupe ad hoc ainsi que les différents rapports qu'il devrait avoir avec les autres organismes. En réponse à une demande du délégué norvégien, le président explique que la rédaction du paragraphe 1 (e) n'avait pas pour but de préciser que ce groupe ad hoc prenne à sa charge l'ensemble du travail dont le DFEC est incontestablement responsable au premier chef.

PRESIDENT

11. Le président indique que lorsque la proposition avait été agréée il n'avait pas été prévu que la nomination des membres du DFEC comme délégués à ce groupe devrait émaner du Comité ministériel lui-même, pas plus d'ailleurs qu'il n'avait été prévu qu'il serait nécessaire d'avoir une réunion du DFEC à ce niveau pour décider de la question des membres. D'autre part, il n'avait pas été envisagé que cette

proposition modifiée en quoi que ce soit le rôle de l'organisation des Suppléants, d'un point de vue pratique, il estime que même si cette proposition est soumise au Comité des Suppléants, ce dernier organisme voudra sans nul doute connaître les réactions du PWS DFEC. Il indique encore que le document n'a pas été transmis à l'échelon gouvernemental mais directement introduit par les représentants américains au DFEC, au Standing Group et au MPGB.

12. Pour ce qui est des responsabilités de ce groupe ad hoc, les personnes ayant signé cet accord n'avaient certainement pas l'intention que ce groupe ait les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de prendre des décisions arbitraires, pas plus qu'elles n'avaient l'intention que les représentants DFEC PWS au sein de ce Comité puissent eux-mêmes parler au nom du DFEC ou de son PWS sur des questions telles que celles de déterminer une limite financière aux plans militaires. Il est à présumer que le Standing Group a reçu comme tâche première celle qui consiste à évaluer les dépenses afférentes à la défense, il désire consulter les autres Comités de temps à autre pour ce qui touche à ce travail par l'intermédiaire de ce groupe ad hoc dont on envisage la création. Les représentants PWS DFEC donneraient les meilleurs conseils possible sans engager le PWS sur des questions pour lesquelles il ne saurait y avoir de consultation et prendraient l'avis de leurs collègues aussi souvent que possible, particulièrement pour les questions importantes. L'un des principaux avantages à provenir de la création d'un tel groupe serait celui d'un contact régulier entre les différents organismes NATO ce qui n'a pas encore été possible à ce jour.

13. Au cas où un tel groupe de liaison serait créé, bien que le problème de l'éloignement géographique reste le même, ce groupe pourrait orienter ses activités, effectuer ses réunions etc... de manière à faciliter au maximum tout travail de liaison. Il indique que, personnellement, il préférerait que Londres soit choisi comme ville où les premières réunions de ce groupe pourraient avoir lieu de façon à permettre d'obtenir tous commentaires et suggestions émanant des personnes qui, en dernier ressort, seront celles qui auront à tirer profit de son travail. Ultérieurement, les réunions pourraient peut-être avoir lieu à Washington.

14. Il accepte de donner aux délégués son interprétation personnelle de l'expression "formule de prix" comme l'avait demandé le délégué canadien à charge par le Secrétariat de diffuser cette réponse par la suite pour le 29 juin.

15. Il fut d'autre part décidé que les délégués s'efforceraient de faire parvenir, avant le lundi 3 juillet, les vues officielles de leur gouvernement respectif relatives à la proposition U.S.

#### Date et lieu de la prochaine réunion.

16. Après quelque discussion le PWS accepte de se réunir à nouveau à 10h.30 le lundi 3 juillet, laissant à la discrétion du président la possibilité de reporter, si cela était nécessaire, la réunion à une date ultérieure dans la même semaine. (Par la suite le président suggéra que la réunion ait lieu le lundi 6 juillet.)

La séance est levée à 12 h.45p.m.